INSTITUT DE FORMATION DES METIERS DE LA SANTE
Centre Hospitalier d'Ajaccio
Site du Stilettu – 1180 route A Madunuccia
20090 Ajaccio

PROJET ANDRAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE D'AJACCIO

Dernière mise à jour : Août 2026



accueil.ifms@ch-ajaccio.fr
https://www.ch-ajaccio.fr/ifms
☏ 04.95.29.81.25

PROJET ANDRAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE

Sommaire :

1. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE 1

1.1. LES ACTEURS DE L'IFCS : **1**

1.1.1. DIRECTION DE L'IFCS : 1

1.1.2. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE : 2

1.1.3. LES PARTENAIRES : 3

1.2. L'AGREMENT DE L'INSTITUT : **4**

2. LES ORIENTATIONS DU PROJET ANDRAGOGIQUE DE L'IFCS : 4

2.1. CADRE DE REFERENCE : **4**

2.2. REFERENTIEL DE COMPETENCES UTILISE PAR L'IFCS D'AJACCIO : **4**

2.3. FINALITE DE LA FORMATION DE CADRE DE SANTE : **7**

3. L'ORGANISATION DE LA FORMATION : 7

3.1. MODULES D'ENSEIGNEMENTS DE L'IFCS : **8**

3.2. UNITES D'ENSEIGNEMENTS DU MASTER M2 MAE-MOES : **9**

3.3. STAGES : **9**

4. LES EVALUATIONS DONNANT LIEU A LA DIPLOMATION : 9

5. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE : 12

5.1. LOCAUX : **12**

5.2. REPAS : **12**

5.3. DOCUMENTATION : **12**

5.4. TRANSPORT ET HEBERGEMENT : **13**

6. LE CONSEIL TECHNIQUE : 13

7. L'EVALUATION DE LA FORMATION : 14

8. LES AXES D'AMELIORATION : 14

BIBLIOGRAPHIE : 14

ANNEXES 15

1. PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE

L'institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) d'Ajaccio s'insère au sein de l'Institut de Formation des Métiers de la Santé (IFMS) du Centre Hospitalier Général de la Miséricorde. Il est situé à l'adresse géographique suivante : Capavato, Lieu-dit Miletto à Mezzavia.

La formation conduisant au diplôme de Cadre de Santé et les épreuves de sélection sont régies par les textes règlementaires en vigueur :

Le décret n°95-926 du 18 Août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé : inscrit la formation des cadres dans le contexte de mutation du système de santé en tenant compte de l'évolution de la politique de formation des professionnels de santé.

L'arrêté du 18 Août 1995 (*version consolidée le 01 Avril 2010)* : détermine les conditions d'agrément des instituts de formation des cadres de santé, les conditions et les modalités d'admission dans ces instituts, le programme de formation, les modalités de validation des modules prévus dans ce programme ainsi que les modalités de délivrance du diplôme de cadre de santé.

1.1. LES ACTEURS DE L'IFCS :

1.1.1. DIRECTION DE L'IFCS :

DIRECTION	
Gabrielle FOLACCI Directrice des soins du Centre Hospitalier d'Ajaccio Directrice des instituts de formations paramédicales	**Missions spécifiques pour l'IFCS** : • Agrément de l'institut auprès des tutelles pédagogiques et financières • Organisation des jurys de sélection • Etablissement de la convention de partenariat avec l'Université de Corse • Constitution du conseil technique pour avis sur les modalités de la formation et les situations individuelles • Aménagement des épreuves et de la formation pour les personnes en situation de handicap

1.1.2. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE :

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE	
Laurence LOLLI Cadre de Santé formatrice IFMS Filière **Infirmière** et **Diététicienne** Master Droit, Economie, Gestion, mention « Ressources Humaines et Management responsable des Organisations », spécialité « Gestion des Compétences et des Ressources Humaines »	Missions : • Organisation et coordination du déroulé de la formation • Accompagnement andragogique • Liaison avec l'Université de Corse Compétences : • Conduite de projet, management, pédagogie et formation d'adultes, ressources humaines, analyse de pratiques, tutorat des stagiaires paramédicaux
SECRETARIAT	
Auriane BARTOLI-FANUCCHI	Missions : • Organisation des épreuves de sélection • Gestion des dossiers d'inscription • Suivi des conventions d'accueil des étudiants en stage • Gestion des absences • Organisation du conseil technique
REFERENT TECH. DE LABORATOIRE	
Marie-Lucie CACCAVELLI Cadre de santé technicienne en laboratoire	Si candidat de la filière
REFERENT ERM	
Pascal DERUDAS Directeur adjoint / cadre de santé ERM	Si candidat de la filière
REFERENT PREPAR. EN PHARMACIE	
Andrée FERNANDEZ Cadre de santé préparateur en pharmacie	Si candidat de la filière
REFERENT PSYCHOMOTRICIEN	
Gérard HERMANT Directeur général ISRP	Si candidat de la filière

BIBLIOTHEQUE	
Valérie PEGLION Documentaliste Référente handicap sur site	Missions : • Aide à la recherche documentaire et à la logistique des locaux • Mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap (PSH) et/ou à mobilité réduite (PMR)*

** L'accessibilité des locaux destinés à l'IFCS s'adapte aux PSH/PMR, un poste informatique est priorisé pour l'accès aux Personnes en Situation de Handicap ou à Mobilité Réduite, la référente handicap se tient à la disposition des personnes nécessitant une aide physique et/ou pédagogique.*

1.1.3. LES PARTENAIRES :

L'Université de Corse a signé une convention avec l'IFCS d'Ajaccio, permettant aux étudiants de suivre en parallèle un **Master Management et Administration des Entreprises Parcours M2 « Management des organisations et Etablissements en santé »** à l'**IAE** (Institut d'Administration des Entreprises).

Les étudiants devront être titulaires d'un grade licence ou d'une équivalence de diplôme à ce niveau en faisant une demande de validation des acquis professionnels pour permettre une entrée en Master 2.

A l'issu des 10 mois de formation, l'étudiant, sous réserve de validation de la totalité des modules IFCS et des unités d'enseignement (UE) de l'Université, est ainsi titulaire de 2 diplômes : Diplôme de Cadre de Santé et **M2 MAE-MOES**.

L'équipe pédagogique de l'IFMS, de par ses diverses compétences, interviendra de manière ponctuelle sur :

- Les travaux de groupe en Santé Publique (Module 2)
- Les analyses de pratiques et l'initiation à la recherche (Module 3)
- La fonction d'encadrement (Module 4)
- La fonction de formation (Module 5)
- L'approfondissement de la fonction d'encadrement (Module 6)

Les stages sont les points forts de la formation car ils favorisent les mises en lien entre savoirs théoriques et savoirs pratiques. De plus, ils participent au développement des compétences en situation réelle de travail. Ainsi, les tuteurs de stage sont des partenaires importants car ils contribuent de façon directe à la validation de certains modules et in fine à l'obtention du diplôme de cadre de santé.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer leurs stages sur tout le territoire Corse, sur le continent et éventuellement à l'étranger (sous réserve de financement).

Les experts de terrains peuvent également intervenir dans les enseignements : Directeurs d'hôpitaux ou d'établissements médico-sociaux, Cadres et Cadres supérieurs de santé, Médecins, Psychologues, Universitaires, Experts…

1.2. L'AGREMENT DE L'INSTITUT :

L'agrément d'ouverture de l'Institut de Formation des Cadres de Santé a été obtenu le 03 Décembre 2024. Il est renouvelable tous les cinq ans par le Président du conseil exécutif après avis de la DGARS.

L'IFCS d'Ajaccio est agréé pour un quota de **14 étudiants Cadre de Santé**.

2. LES ORIENTATIONS DU PROJET ANDRAGOGIQUE DE L'IFCS :

2.1. CADRE DE REFERENCE :

L'IFMS travaille à partir d'un programme de formation par compétences et une convention de partenariat avec l'Université de Corse dans le cadre des accords de Bologne du 19 Juin 1999, qui l'inscrivent dans un processus Licence-Master-Doctorat.

Un travail de fond complet est annoncé par la DGOS sur le métier de cadre de santé. En effet, cette profession au rôle d'interface stratégique et incontournable, doit pouvoir évoluer en écho avec la réingénierie des professions paramédicales.

L'ouverture de l'IFCS d'Ajaccio dans ce contexte de changement, nous permettra, à partir des valeurs fondamentales de ce métier, de nous inscrire dans une uniformisation et une harmonisation progressive de la profession.

Participer à ce changement inscrira durablement cette formation sur le territoire en partenariat avec l'Université de Corse.

2.2. REFERENTIEL DE COMPETENCES UTILISE PAR L'IFCS D'AJACCIO :

Les activités des cadres de santé sont issues de capacités transverses illustrées ci-dessous par des verbes d'action, à mobiliser dans différentes situations :

- Anticiper, prévoir,
- Prioriser, décider, arbitrer,
- Négocier et gérer les conflits,
- Organiser, piloter, déléguer,
- Animer, encadrer, mobiliser, motiver,
- Evaluer, valoriser,
- Analyser.

La pertinence de ces actions découle du développement de **8 compétences** essentielles à la fonction de cadre de santé regroupées en **5 BLOCS** inscrit au RNCP38443[1] à adapter selon le lieu d'exercice :

BLOC 1 : Planification, organisation, et coordination de la production efficiente de soins au sein d'un secteur d'activités accueillant des usagers bénéficiaires de la mise en œuvre d'un projet de soins personnalisé pluri-disciplinaire, en cohérence avec le projet de soins institutionnel.

BLOC 2 : Conception, organisation et mise en œuvre de dispositifs de formations initiales et continues dans le secteur de la santé et des soins paramédicaux, en cohérence avec le projet pédagogique institutionnel.

BLOC 3 : Management et accompagnement des compétences individuelles et collectives au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ou dans le cadre d'un parcours de professionnalisation.

BLOC 4 : Contrôle et évaluation de la qualité et de la sécurité de la production de soins ou des connaissances et compétences professionnelles acquises en apprentissage.

BLOC 5 : Communication au sein d'une équipe encadrante, gestion de projet et production de connaissances.

[1] Répertoire National des Certifications professionnelles, https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38443/

	Responsable de secteur d'activité de soin		Formation de professionnels dans le domaine de la santé	
COMPETENCE 1	**BLOC 1**	Prévoir les activités et les moyens nécessaires	**BLOC 2**	Concevoir et organiser un dispositif de formation
COMPETENCE 2		Organiser et coordonner les activités du secteur		Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance
COMPETENCE 3		Manager des équipes pluriprofessionnelles		Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue
COMPETENCE 4	**BLOC 3**	Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluriprofessionnelle	Accompagner les personnes dans leur parcours de formation	
COMPETENCE 5	**BLOC 4**	Contrôler et évaluer les activités	Evaluer les connaissances et compétences des personnes en formation	
COMPETENCE 6		Conduire une démarche qualité et de gestion des risques	Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité	
COMPETENCE 7	**BLOC 5**	Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche		
COMPETENCE 8		Communiquer, transmettre les informations et rendre-compte		

Nous nous appuyons également sur le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière en **Annexe 1** :

- Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales,

- Formateur des professionnels de santé.

2.3. FINALITE DE LA FORMATION DE CADRE DE SANTE :

Au sein de l'IFCS d'Ajaccio, notre seule vraie finalité est l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des prises en soin des patients et de leurs familles.

Dans cette optique, nous accompagnons les futurs professionnels à développer leur capacité d'adaptation et leurs compétences et ainsi :

- S'inscrire durablement dans la collaboration et la coopération avec des équipes pluriprofessionnelles,
- Interagir positivement avec leur environnement,
- Être réflexifs dans leur pratique,
- Conduire efficacement le changement,
- Être experts en communication et en dynamique des groupes,
- Être efficients et réalistes dans leurs propositions d'actions,
- Maitriser des compétences pédagogiques pour accompagner la professionnalisation des adultes en formation.

Nous souhaitons également contribuer à former de futurs professionnels conscients des responsabilités inhérentes à leur fonction, quelles que soient leurs missions et leurs lieux d'exercices.

3. L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

La formation est dispensée sur une période de 10 mois sur **42 semaines** de Septembre à Juin.

Elle s'effectue en alternance avec des enseignements théoriques dispensés soit à l'IFCS d'Ajaccio soit à l'Université de Corse à Corte, et des périodes de stages :

Enseignements théoriques	26 semaines
Stages	13 semaines
Travail de recherche	2 semaines
Congés annuels	1 semaine
TOTAL	**42 semaines**

La formation demande un travail personnel conséquent et l'organisation mise en place libérera certaines plages horaires qui permettront à l'étudiant :

- ✓ La réalisation des travaux de groupe de validation des modules,
- ✓ Les temps liés au mémoire (rencontre avec le Directeur, réalisation d'enquête sur le terrain).

En dehors de ces plages dédiées, la présence des étudiants en cours et en stage est **obligatoire** (en IFCS et à l'Université) et contrôlée par des émargements quotidiens. Toute absence doit être immédiatement signalée au secrétariat de l'IFCS par téléphone, et un justificatif **valable** (voir liste en **Annexe 2**) doit être communiqué dans les 48h maximum dans la boite aux lettres de l'IFMS ou par mail : sec.ifas@ch-ajaccio.fr.

Toute absence, même justifiée, dépassant le tiers de la durée d'un stage pourra invalider celui-ci.

Pourront faire l'objet d'un complément de scolarité (sous réserve du respect de la règlementation du travail) les absences, même justifiées :

- ✓ Consécutives et supérieures à une semaine
- ✓ Non consécutives mais dépassant 5 % du temps total de la formation.

Un total d'absences sur l'ensemble de la formation qui dépasse 5% du temps total de présence obligatoire ne permettra pas d'obtenir le diplôme de Cadre de santé.

3.1. MODULES D'ENSEIGNEMENTS DE L'IFCS :

Dans le respect du programme légiféré, la formation est organisée et dispensée en fonction des besoins des candidats et selon un projet andragogique, faisant ainsi appel à des principes de pédagogie d'adultes.

Le travail personnel de recherche et de documentation et le travail de groupe seront notamment utilisés au maximum afin de respecter, de favoriser et de développer l'autonomie et la créativité des étudiants.

Le contenu de la formation de cadres de santé est réparti en 6 modules d'enseignements sur **26 semaines** :

- **MODULE 1** : Initiation à la fonction cadre
- **MODULE 2** : Santé publique
- **MODULE 3** : Analyse des pratiques et initiation à la recherche
- **MODULE 4** : Fonction d'encadrement
- **MODULE 5** : Fonction de formation
- **MODULE 6** : Approfondissement des fonctions d'encadrement

Le calendrier et la maquette prévisionnels avec la répartition Faculté/IFCS sont détaillés en **Annexe 3 et 4**. Ces deux documents restent sous réserve de modification.

3.2. UNITES D'ENSEIGNEMENTS DU MASTER M2 MAE-MOES :

Le programme prévisionnel des enseignements universitaire est inclus dans la maquette en **Annexe 4**. L'emploi du temps définitif du MAE-MOES est communiqué par la l'IAE.

3.3. STAGES :

Les 13 semaines de stage sont réparties en 4 périodes distinctes :

- **3 semaines** en entreprise hors secteur sanitaire et social associées au **MODULE 1**
- **3 semaines** en établissement sanitaire et/ou social associées au **MODULE 4**
- **3 semaines** en établissement de formation associées au **MODULE 5**
- **4 semaines d'approfondissement** du **MODULE 4** ou du **MODULE 5** dans l'établissement d'origine ou selon le projet professionnel de l'étudiant.

L'IFCS permet et demande aux étudiants de rechercher eux-mêmes leurs terrains de stage mais se réserve le droit de les valider sous réserve :

- Qu'ils permettent à l'étudiant d'atteindre les objectifs andragogiques de l'IFCS,
- Qu'ils soient effectués en dehors de l'établissement d'origine du candidat, excepté pour le dernier, tout en s'assurant que l'étudiant reste dans une posture d'apprentissage.

Hormis pour le stage en entreprise hors secteur sanitaire et/ou social, les tuteurs encadrant les étudiants en stage, doivent être titulaires d'un diplôme de cadres de santé et/ou d'un master niveau 2, et avoir exercés leur fonction pendant au moins 2 années.

4. LES EVALUATIONS DONNANT LIEU A LA DIPLOMATION :

Les modalités d'évaluation consistent en des épreuves écrites et/ou orales d'analyse et de synthèse, des argumentations orales de travaux écrits à partir de problématiques rencontrées en stage et d'un mémoire individuel avec soutenance.

MODULES	UE FAC	EPREUVES PAR MODULE	EVALUATEURS	DATE/PERIODE
MODULE 1 : Initiation à la fonction cadre *Validation si la moyenne de l'écrit et de l'oral est ≥10/20*	**UE1** **UE2** **UE3**	**Ecrit** : Rapport du stage en entreprise	IFCS	Novembre 2026
		Oral : Argumentation orale du rapport de stage avec identification des problématiques et proposition d'axes d'amélioration	IFCS	Novembre 2026
MODULE 2 : Santé Publique *Validation si la note est ≥10/20*		**Ecrit ou oral** : Epreuve de recherche, d'analyse et de synthèse	IFCS	Avril/Mai 2026
MODULE 4 : Fonction d'encadrement *Validation si la moyenne de l'écrit et de l'oral est ≥10/20*	**UE2** **UE3**	**Ecrit** : Projet managérial à partir d'un diagnostic de situation en stage	IFCS	Février (Groupe 1) Avril (Groupe 2)
		Oral : Soutenance et transférabilité du projet	FAC/IFCS	Février (Groupe 1) Avril (Groupe 2)

MODULES	UE FAC	EPREUVES PAR MODULE	EVALUATEURS	DATE/PERIODE
MODULE 5 : Fonction de formation *Validation si la moyenne de l'écrit et de l'oral est ≥10/20*		**Ecrit** : Présentation écrite de l'analyse d'une situation éducative vécue en stage	IFCS	Février (Groupe 2) Avril (Groupe 1)
		Oral : Conception et animation d'une séquence pédagogique auprès d'un public en formation	IFCS/Tuteur de stage	Janvier (Groupe 2) Mars (Groupe 1)
MODULE 3 et 6 : **Analyse des pratiques, initiation à la recherche et approfondissement des fonctions d'encadrement ou de formation** *Validation si la note est ≥10/20*	**UE3** **UE4**	Mémoire individuel donnant lieu à soutenance orale à partir d'une problématique liée à une situation professionnelle d'encadrement	FAC/IFCS	Juin 2026

Pour les étudiants qui n'ont pas validé les modules 1,2,4 et 5 en première session, l'IFCS organise une nouvelle série d'évaluations. Si, à l'issue de cette nouvelle série, ils n'ont toujours pas validé un ou plusieurs de ces modules, ils ne seront pas autorisés à soutenir leur mémoire.

Pour les étudiants qui ont validé les modules 1,2,4 et 5 mais pas les 3 et 6, l'IFCS organise une nouvelle soutenance de mémoire au plus tard 3 mois après l'annonce des résultats du diplôme de cadres de santé.

Les étudiants qui, à l'issue des deux séries d'évaluation et des deux soutenances de mémoire, n'ont toujours pas validé un ou plusieurs modules, seront autorisés à suivre l'année suivante les enseignements théoriques et les stages des modules concernés en conservant le bénéfice des modules déjà acquis.

5. LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE ETUDIANTE :

5.1. LOCAUX :

Les étudiants cadres de santé sont accueillis au sein de l'IFMS et bénéficient de la salle « Monte Rotondo » informatiquement équipée, organisée spécifiquement pour la formation d'adultes, propice à l'échange, pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes.

Il leur est également dédié une salle de travaux dirigés, la salle « U Taravu » équipée de plusieurs ilots de travail (tables et chaises), d'un tableau effaçable et d'une machine à café. Ce lieu privatisé et convivial, leur permettant de se réunir et d'échanger, est à l'écart des locaux destinés aux formations initiales.

Les étudiants cadres de santé pourront également utiliser s'ils sont libres, les autres locaux de l'IFMS et notamment :

- Les différentes salles de cours et de travaux dirigés,
- La salle de simulation (en présence d'un responsable pédagogique),
- Les espaces de travail du centre de documentation.

Au sein de ces locaux et de leurs annexes, les étudiants cadres de santé s'engagent à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur de l'IFMS durant toute la durée de leur formation. Une confirmation signée de sa lecture leur sera demandée avant la rentrée de septembre.

5.2. REPAS :

Les étudiants peuvent prendre leurs repas à l'IFMS dans les locaux prévus à cet effet. Un office est ainsi à leur disposition avec du matériel adapté et un réfrigérateur dédié. Il est interdit de prendre les repas dans les salles de cours et de travaux dirigés.

5.3. DOCUMENTATION :

L'inscription à l'université donne droit aux étudiants à un accès à la bibliothèque universitaire de Corte ainsi qu'à son Espace Numérique de Travail (ENT). Le centre de documentation et d'information de l'IFMS (CDI) est également accessible sans frais supplémentaire. Un rayonnage dédié avec des ouvrages destinés aux cadres leur a été aménagé. Ils peuvent également consulter et emprunter l'ensemble des autres ouvrages disponibles. Ce lieu spacieux, lumineux et calme, est un espace privilégié et propice à l'isolement et au travail personnel. Une documentaliste assure la permanence du prêt et aide les étudiants dans leurs recherches.

Dix postes informatiques reliés à internet sont également à la disposition des étudiants. Ils pourront ainsi avoir accès à des banques de données et des revues professionnelles sous forme dématérialisée.

5.4. TRANSPORT ET HEBERGEMENT :

La Collectivité de Corse contribue en partie au financement des frais de transport en train pour se rendre à l'Université de Corse.

Les frais kilométriques de déplacement ainsi que les frais d'hébergement pour les stages hors agglomération Ajaccienne et/ou éloignés du domicile sont remboursés par les organismes de prise en charge de la formation (sous réserve de non dépassement des forfaits).

Pour tout ce qui concerne cette prise en charge et ces remboursements, les étudiants devront s'adresser directement à l'organisme qui finance leur formation.

Les étudiants en auto-financement ne bénéficient d'aucun remboursement.

6. LE CONSEIL TECHNIQUE :

La Directrice de l'IFCS est assistée d'un conseil technique qu'elle consulte, au minimum 2 fois par an, pour toutes les questions relatives à la formation des cadres de santé.

Un représentant des étudiants par profession, élu par ses pairs en début de formation, assiste aux réunions du conseil technique.

La Directrice de l'IFMS soumet pour avis au conseil technique :

- Le présent projet andragogique et l'organisation générale des études dans le respect de la règlementation en vigueur,
- Les modalités d'évaluation théoriques et pratiques,
- L'utilisation des locaux et du matériel,
- L'effectif des personnels enseignants et la nature de leurs interventions,
- Le budget prévisionnel,
- Le montant des frais de scolarité et d'inscription aux épreuves d'admission,
- Le règlement intérieur,
- Les reports de formation.

La Directrice de l'IFCS porte également à la connaissance du conseil technique :

- Le bilan de l'année écoulé,
- Les budgets approuvés et le compte administratif de fin d'exercice,
- La liste des candidats admis et les éventuels reports accordés.

Le conseil technique peut également être réuni à la demande de la Directrice de manière exceptionnelle pour la constitution d'un conseil de discipline. Il pourra ainsi émettre un avis sur les fautes commises par les étudiants et peut proposer des sanctions allant de l'avertissement, l'exclusion temporaire jusqu'à l'exclusion définitive.

La sanction, ainsi dument motivée, sera prononcée par la Directrice de l'institut.

7. L'EVALUATION DE LA FORMATION :

Depuis fin 2021 l'IFMS est certifié QUALIOPI.

L'évolution du contexte réglementaire, l'importance donnée à l'évaluation dans le domaine de la formation, le passage à un budget autonome sous la responsabilité de la Collectivité de Corse nous conduit à nous doter d'outils permettant une inscription dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité.

Un questionnaire de satisfaction sera ainsi communiqué aux candidats en fin de cursus et exploité dans un but d'amélioration continu de l'organisation et des pratiques pédagogiques.

8. LES AXES D'AMELIORATION :

Un logiciel de contrôle des présences sera mis en place dès le mois de Septembre 2026 pour automatiser l'assiduité, réduire la charge administrative et centraliser l'information étudiante.

La salle de formation de l'IFCS a été équipée d'un dispositif de visioconférence permettant d'organiser certains cours magistraux en distanciel.
Cependant, les enseignements de l'IFCS sont essentiellement basés sur les interactions et les travaux de groupe. Ainsi, **le présentiel reste la règle**.

BIBLIOGRAPHIE :

Sites internet :

- Direction Générale de l'Offre de Soins, Travaux de groupe de production CS- décembre 2012, www.ancim.fr. Consulté le 25 Novembre 2024, https://www.ancim.fr/uploads/Ref-activites-et-competences.pdf
- Arrêté du 18 Août 1995 relatif au diplôme de Cadre de santé, https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000738028/
- Décret 95-926 du 18 Août 1995 portant création du diplôme Cadre de santé, https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005619244/

ANNEXES

ANNEXE 1

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

sante.gouv.fr

Encadrant(e) d'unité de soins et d'activités paramédicales, médicotechniques et de rééducation

Code métier : XXXX

Informations générales

Définition :

Encadrer une équipe pluri professionnelle et assurer le fonctionnement d'un service de soins, médicotechnique ou de rééducation, en veillant à qualité, à l'efficience et à la sécurité des prises en charge ou en soins, en collaboration avec l'équipe médicale et l'ensemble des intervenants.

Autres appellations :

Cadre de service.

Spécificités :

Cadre de nuit.

Activités

- Animation de l'équipe de soins, en cohérence avec le projet managérial de l'établissement
- Encadrement des professionnels de l'unité de soins ou du service (recrutement, évaluation, formation, gestion prévisionnelle des métiers et des compétences) et accompagnement du développement de leurs compétences individuelles ou collectives
- Mise en œuvre et conduite d'une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques et développement de la culture du signalement et de l'analyse des causes
- Organisation de l'accueil et de l'intégration des élèves, des étudiants et des nouveaux arrivants et mise en œuvre d'une politique d'attractivité de l'unité de soins ou du service
- Participation à des comités ou des projets institutionnels
- Participation à la gestion administrative et médico-économique de l'unité de soins ou du service
- Participation à la production et l'utilisation d'éléments probants de recherche en santé contribuant à l'évolution des pratiques professionnelles
- Pilotage des projets du service, en lien avec l'équipe médicale et en tenant compte des orientations du pôle et du projet de soins de l'établissement
- Prévision, organisation, coordination et suivi des activités et des moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soins
- Réalisation d'une veille réglementaire et professionnelle spécifique à son domaine d'activité
- Relation entre les personnes prises en soins, les familles et les usagers, notamment dans le cadre de l'amélioration de la qualité des soins et du respect des chartes institutionnelles

Savoir-Faire

- Analyser des données, des tableaux de bord et justifier des résultats relatifs aux activités de son domaine
- Animer et manager des équipes en environnement hiérarchique et fonctionnel
- Communiquer, transmettre les informations et en rendre compte

- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatifs à son domaine de compétences
- Concevoir, piloter et évaluer un projet relevant de son domaine de compétences
- Conduire et animer des réunions
- Participer à la prévention des risques professionnels et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail
- Piloter, animer et impliquer, dans son champ de compétences, une ou plusieurs équipe(s) pluri professionnelles
- Planifier, gérer et adapter les moyens mis à disposition (ressources financières, humaines, formation, planning)
- Prévenir et gérer les conflits
- Réaliser un reporting quant à l'activité de l'unité de soins ou du service
- Soutenir et participer à des projets de recherche dans son domaine d'activité

Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Animation d'équipe	Connaissances approfondies
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances approfondies
Compétences numériques	Connaissances opérationnelles
Conduite de projet	Connaissances approfondies
Démarche qualité et gestion des risques	Connaissances approfondies
Droit des usagers du système de santé	Connaissances opérationnelles
Encadrement de personnel	Connaissances approfondies
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances approfondies
Gestion administrative, économique et financière	Connaissances opérationnelles
Gestion des ressources humaines du service	Connaissances opérationnelles
Gestion du stress	Connaissances opérationnelles
Hygiène hospitalière	Connaissances approfondies
Prévention des risques professionnels	Connaissances opérationnelles
Prévention et gestion des conflits	Connaissances opérationnelles
Psychologie générale	Connaissances générales
Réglementation relative à l'organisation du travail	Connaissances approfondies
Soins (en fonction du domaine d'activité)	Connaissances approfondies
Stratégie et organisation / conduite du changement	Connaissances approfondies

- Connaissances approfondies :
  Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.
- Connaissances opérationnelles :
  Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de

l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

- Connaissances générales :
  Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Direction des soins
Cadre de pôle
Cadre supérieur de santé
Chef de service
Equipe médicale et paramédicale du service
Cadres de santé
Directions fonctionnelles.

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Diplôme de cadre de santé (niveau 6) ou selon la formation visée, diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle de niveau 6 ou 7 dans les domaines de la santé, des sciences de l'éducation ou du management.

Correspondances statutaires éventuelles :

Cadre de santé paramédical (Corps de catégorie A)
Cadre de santé (Corps de catégorie A, placé en voie d'extinction).

Passerelles (à diplôme équivalent / avec formation supplémentaire) :

Cadre de santé formateur(trice) dans un institut de formation
Cadre supérieur de santé
Directeur(trice) des soins.

Formateur(trice) des professionnels de santé

Code métier : 05X10

Informations générales

Définition :

Former des élèves, étudiants et professionnels paramédicaux
Concevoir et organiser les conditions de leurs apprentissages en formation initiale, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations
Organiser et réaliser des actions de formation continue dans des domaines liés aux soins, à la santé, à la pédagogie et au management.

Autres appellations :

Cadre pédagogique
Cadre de santé formateur(trice)
Cadre enseignant(e)
Formateur(trice) en institut et école de formation paramédicale (IFSI, IFMK, IFCS ...)

Spécificités :

Coordinateur(trice) de promotion
Coordinateur(trice) pédagogique
Coordinateur(trice) des stages.

Activités

- Conception, organisation, gestion et coordination des dispositifs de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins, notamment la simulation en santé
- Conduite de projets, de travaux d'étude et de recherche
- Dispensation de prestations d'enseignement et animation de séances d'analyse de pratiques professionnelles
- Élaboration, évaluation et réajustement des projets d'enseignements
- Encadrement et accompagnement des étudiant(e)s et élèves dans leur parcours de formation à travers un suivi pédagogique individualisé et en veillant à la qualité de vie étudiante
- Évaluation de la qualité des prestations et participation active à une démarche de qualité et de gestion des risques
- Évaluation de l'acquisition des connaissances et des compétences des étudiant(e)s et élèves
- Planification et coordination des séquences d'enseignement théorique et clinique
- Veiller à l'application conforme de la réglementation spécifique à son domaine d'activité

Savoir-Faire

- Accompagner les étudiant(e)s et élèves dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins et évaluer l'acquisition de leurs connaissances et compétences
- Communiquer, transmettre les informations et en rendre compte
- Concevoir, piloter et évaluer un projet / un processus relevant de son domaine de compétence

- Concevoir, rédiger et mettre en forme une communication orale et écrite en incluant l'usage des outils numériques
- Conduire et animer des réunions
- Évaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité et de gestion des risques
- Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins

Connaissances requises

Description	Niveau de connaissance
Communication / relations interpersonnelles	Connaissances approfondies
Compétences numériques	Connaissances opérationnelles
Conduite de projet	Connaissances approfondies
Démarche qualité et gestion des risques	Connaissances opérationnelles
Droit des usagers du système de santé	Connaissances opérationnelles
Éthique et déontologie professionnelles	Connaissances approfondies
Gestion administrative, économique et financière	Connaissances opérationnelles
Gestion des ressources humaines	Connaissances approfondies
Hygiène hospitalière	Connaissances opérationnelles
Ingénierie de la formation	Connaissances approfondies
Management	Connaissances approfondies
Méthodes de recherche en soins	Connaissances opérationnelles
Pédagogie	Connaissances approfondies
Psychologie générale	Connaissances générales
Santé publique	Connaissances opérationnelles
Soins	Connaissances approfondies

- Connaissances approfondies :
  Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.
- Connaissances opérationnelles :
  Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.
- Connaissances générales :
  Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Direction de l'institut de formation
Direction générale
Direction des soins et cadres d'unités
Intervenant(e)s extérieurs, expert(e)s dans les contenus enseignés
Formateurs(trices) d'autres instituts et écoles de formation
Professionnels paramédicaux
Associations professionnelles
Service de formation continue
Université.

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Diplôme de cadre de santé (niveau 6) ou selon la formation visée, diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle de niveau 6 ou 7 dans les domaines de la santé, des sciences de l'éducation ou du management.

Correspondances statutaires éventuelles :

Cadre de santé paramédical (Corps de catégorie A)
Cadre de santé (Corps de catégorie A, placé en voie d'extinction).

Passerelles (à diplôme équivalent / avec formation supplémentaire) :

Encadrant(e) d'unité de soins et d'activités paramédicales, médicotechniques et de rééducation
Cadre supérieur de santé
Directeur(trice) des soins.

ANNEXE 2

GESTION DES ABSENCES

Toute absence doit être justifiée.

Un justificatif d'absence **valable** est un **document formalisé, manuscrit ou tapuscrit** apportant la preuve du motif d'absence.

La version originale de ces justificatifs doit être communiquée par l'étudiant dans les délais légaux à son administration d'origine.
Il devra également :

- Prévenir par téléphone ou par mail le secrétariat de l'IFCS le premier jour de l'absence,
- S'il est en situation de stage, prévenir également le jour même son tuteur et/ou le terrain de stage,
- Puis envoyer dans les 48 H par courrier, dans la boite aux lettres de l'IFMS ou par mail, une copie du justificatif de l'absence.

Les motifs d'absence reconnus comme justifiés sont :

- Maladie ou accident
- Décès d'un parent du premier ou second degré (toute dérogation est laissée à l'appréciation du Directeur de l'IFMS)
- Mariage ou PACS
- Naissance ou adoption d'un enfant
- Fêtes religieuses (dates publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale)
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle
- Participation à des manifestations en lien avec le statut d'étudiant et leur filière de formation.

Tout autre motif devra être porté à l'attention du référent pédagogique qui en réfèrera au Directeur de l'institut.

Toute absence sans justificatif dans le délai de 48H ou, pour un motif considéré comme non valable, sera considérée comme **injustifiée** et sera susceptible de faire l'objet de mesures disciplinaires.

ANNEXE 3 : CALENDRIER PREVISIONNEL 2026-2027 (sous réserve de modifications)

	SEPTEMBRE			OCTOBRE					NOVEMBRE				DECEMBRE					JANVIER			
	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	CA	CA	4	11	18	25
1	8	15	22	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	CA	TPRD	5	12	19	26
2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11Nov	18	25	2	9	16	CA	TPRD	6	13	20	27
3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	CA	TPRD	7	14	21	28
4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	Noël	1er An	8	15	22	29
5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	27	2	9	16	23	30
6	13	20	27	4	11	18	25	Touss	8	15	22	29	6	13	20	28	3	10	17	24	31
	S1	**S2**	**S3**	**S4**	**S5**	**S6**	**S7**	**S8**	**S9**	**S10**	**S11**	**S12**	**S13**	**S14**	**S15**	**S16**	**S17**	**S18**	**S19**	**S20**	**S21**

FEVRIER				MARS					AVRIL				MAI				JUIN				
1	8	15	22	1	8	15	22	Pâques	5	12	19	26	3	10	Pentec	24	31	7	14	21	28
2	9	16	23	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	TPRD	25	1	8	15	22	29
3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	TPRD	26	2	9	16	23	30
4	11	18	25	4	11	18	25	1	8	15	22	29	Ascens	TPRD	TPRD	27	3	10	17	24	
5	12	19	26	5	12	19	26	2	9	16	23	30	CH	TPRD	TPRD	28	4	11	18	25	
6	13	20	27	6	13	20	27	3	10	17	24	1erMai	Vic1945	15	22	29	5	12	19	26	
7	14	21	28	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	
S22	**S23**	**S24**	**S25**	**S26**	**S27**	**S28**	**S29**	**S30**	**S31**	**S32**	**S33**	**S34**	**S35**	**S36**	**S37**	**S38**	**S39**	**S40**	**S41**	**S42**	

	Cours IFCS Ajaccio	Enseignements théoriques : **26 semaines**
	Cours IAE Corte	
	Stages	Stage 1 : 3 semaines / Stage 2 : 3 semaines / Stage 3 : 3 semaines / Stage 4 : 4 semaines soit **13 semaines**
	TPRD	**2 semaines** (**T**ravaux **P**ersonnels et **R**echerches **D**ocumentaires)
	CA, CHOME et FERIE	**1 semaine CA + Fériés**

ANNEXE 4 : DETAILS DES ENSEIGNEMENTS FAC/IFCS (en cours d'élaboration sous réserve de modifications)

MAQUETTE IFCS 2026-2027 MODULE 1
INITIATION A LA FONCTION CADRE

LIEU	Intitulé	Comp.	Durée	Intitulé	Intervenant
IFCS	I-Notion de Psychologie	3	08:00	Rapport à l'autorité	Mme QUESNEL
Univ	II-Notion de sociologie	3	12:00	Gestion des ressources humaines et psychosociologie du travail	M. GIRAUD
Univ	II-Notion de sociologie	3	06:00	Gestion stratégique des organisations	M. PLANE
Univ	III-Notion de communication	3	06:00	Animation des équipes	M. FRIMOUSSE
Univ	IV-Notions générale d'économie et de finances publiques	1	18:00	Gestion comptable et finances	Mme BIANCONI
Univ	IV-Notions générale d'économie et de finances publiques	1	18:00	Economie de l'innovation organisationnelle	Mme NOBLET
Univ	V-Notions générale de droit	1	09:00	Droit public	Mme MANDANO
IFCS	VI-La fonction de cadre	3	08:00	Les groupes sociaux et le leadership	Mme QUESNEL
IFCS			08:00	ARGUMENTATION ORALE EVALUATION MODULE1	

MAQUETTE IFCS 2026-2027 MODULE 2
SANTE PUBLIQUE

LIEU	Intitulé	Comp.	Durée	Intitulé	Intervenant
IFCS	I-a) Les concepts et principes de santé publique	1	03:00	Introduction à la Santé Publique	Mme MECHAALIA
IFCS	I-b) Les démarches de santé publique	7	20:00	Travaux de groupe	M. HEUZE / M. MEGE
IFCS	I-b) Les démarches de santé publique	1	02:00	Développement durable en santé	Mme SIMONI
IFCS	I-c) Les indicateurs de santé publique	1	03:00	Epidémiologie	M. HEUZÉ
IFCS	I-d) Les grands problèmes actuels de santé publique	1	04:00	Population précaire	Mme FAGGIANELLI
IFCS	I-d) Les grands problèmes actuels de santé publique	2	04:00	Inégalités sociales et territoriales en santé	Mme VANDENTORREN
IFCS	II-a) La protection sociale et la solidarité	2	02:00	La protection sociale	Mme ACHILI / Mme MORACCHINI
IFCS	II-b) Les organismes de santé publiques	2	02:00	Organisation de la santé publique	M. HEUZÉ
IFCS	II-c) L'organisation sanitaire et sociale	1	03:00	Exercice libéral	Mme MASSONI

IFCS	II-c) L'organisation sanitaire et sociale	8	04:00	Les signalements à l'ARS, intérêt et mise en œuvre	M. MECHAIN / Mme GAUCHER
IFCS	II-c) L'organisation sanitaire et sociale	1	02:00	Santé environnementale	Mme MEDIOUNI
IFCS	II-d) L'évaluation des politiques de santé poblique	6	14:00	Evaluation des politiques de SP	Mme GASQUETON
IFCS	II-d) L'évaluation des politiques de santé poblique	6	09:00	Evaluation des politiques de Santé Publique	Mme SECULA
IFCS		2	14:00	Santé Publique: Etude de cas	Mme MANO /Mme LOLLI
IFCS			03:00	EVALUATION MODULE 2 Soutenance orale du projet de santé publique	M. HEUZÉ / M. MEGE/Mme LOLLI

MAQUETTE IFCS 2026-2027 MODULE 3
ANALYSE DE PRATIQUE ET INITIATION A LA RECHERCHE

LIEU	Intitulé	Comp.	Durée	Intitulé	Intervenant
IFCS	I- Définition et références théoriques	7	03:00	Prélude à la recherche	M. BOUTTE
IFCS	II-Méthodologie d'Analyse des pratiques	5	07:00	Méthodologie de l'Analyse des pratiques	Mme LOLLI
IFCS	III-Méthodologie de la recherche	7	06:00	Initiation à la recherche documentaire	Mme GARNIER
IFCS	III-Méthodologie de la recherche	7	07:00	Feuille de style, recherche et travaux sur thèmes de mémoire	Mme GARNIER
IFCS	III-Méthodologie de la recherche	7	11:00	Lecture, analyse et critique d'un mémoire de fin d'étude selon cahier des charges IFCS	Mme LOLLI
IFCS	III-Méthodologie de la recherche	7	04:00	Présentation du cahier des charges du mémoire, recherche sujets	Mme LOLLI
IFCS	III-Méthodologie de la recherche	7	03:00	Régulation collective sujet de mémoire	Mme LOLLI
IFCS	III-Méthodologie de la recherche	7	03:00	Préparation à la régulation méthodologue, recherche question de départ	Mme LOLLI
IFCS	III-Méthodologie de la recherche	7	07:00	TP recherche documentaire	Mme LOLLI
IFCS	III-Méthodologie de la recherche	7	08:00	Méthodologie de la recherche en science de l'éducation	M. BOUTTE
Univ	III-Méthodologie de la recherche	7	06:00	Initiation à la recherche en management	M. MORETTI
IFCS	VI-Analyse des pratiques, recherche et éthique	5	03:00	Table ronde Ethique	M. NICOLAS
Univ	IV-Outils d'analyse des pratiques et de la recherche	7	12:00	Technique d'enquêtes	Mme BOULMAKOUL

IFCS	V-Bases théorique et technique de l'analyse de la pratique et de la recherche	7	04:00	Régulation thèmes et questionnements	Mme QUESNEL / M. BOUTTE
IFCS	V-Bases théorique et technique de lanalyse de la pratique et de la recherche	7	01:00	Choix DM	Mme LOLLI
IFCS	V-Bases théorique et technique de l'analyse de la pratique et de la recherche	7	05:00	Régulation avancement du mémoire	M. BOUTTE

MAQUETTE IFCS 2026-2027 MODULE 4
FONCTION D'ENCADREMENT

LIEU	Intitulé	Comp.	Durée	Intitulé	Intervenant
IFCS	I- Le cadre législatif et règlementaire du secteur sanitaire et social	1	03:00	La FPH	A définir
IFCS	I- Le cadre législatif et règlementaire du secteur sanitaire et social	3	04:00	Droits et devoirs des fonctionnaires de la FPH	A définir
Univ	I- Le cadre législatif et règlementaire du secteur sanitaire et social	**3**	12:00	Droit du travail	Mme ROUQUIE PIFFERI
Univ	I- Le cadre législatif et règlementaire du secteur sanitaire et social	**3**	06:00	Droit public	Mme LECA
IFCS	II-Le management	4	02:00	Accompagner le changement avec le leadership	Mme MICHELOZZI
Univ	II-Le management	8	06:00	Données et prise de décision	M. EL MOURABIT
IFCS	II-Le management	7	35,00	LE PROJET	Mme LOLLI
IFCS	II-Le management	2	21:00	La résolution de problèmes et ses outils	Mme LOLLI
IFCS	II-Le management	7	03:00	Présentation PROJET + Echanges	Mme MICHELOZZI
IFCS	II-Le management	3	04:00	Gestion des conflits inter-groupes	Mme QUESNEL
IFCS	II-Le management	3	09:00	Gestion de conflits et médiation	M. FANTON
IFCS	II-Le management	4	03:00	Le management situationnel	Mme QUESNEL
Univ	III-a) Les structures et leur fonctionnement	3	06:00	Gestion strategique des organisations	Mme BOULMAKOUL

	III-a) Les structures et leur fonctionnement	2	02:00	Organisation hiérarchique à l'hôpital	Mme QUESNEL
Univ	III-a) Les structures et leur fonctionnement	2	03:00	Transformation organisationnelle des hôpitaux	Mme ROCHETTE
Univ	III-b) L'organisation et l'amélioration des conditions de travail	3	18:00	Bien-être et santé au travail	M. DEMEDARDI
IFCS	III-c) Lhygiène et la sécurité	5	01:00	Comité d'hygiène et de sécurité (CSE, CLIN…)	A définir
IFCS	IV- L'organisation et l'évaluation des activités professionnelles	1	03:00	Les plannings	Mme PELLEGRINETTI
IFCS	IV- L'organisation et l'évaluation des activités professionnelles	5	03:00	Piloter avec les tableaux de bord	Mme PELLEGRINETTI
IFCS	IV- L'organisation et l'évaluation des activités professionnelles	6	04:00	Analyse des EI, CREX et RMM	Mme NASSIBIAN
IFCS	IV- L'organisation et l'évaluation des activités professionnelles	6	03:00	Analyse d'un cas concret d'EIGS	Mme NASSIBIAN
IFCS	IV- L'organisation et l'évaluation des activités professionnelles	6	07:30	Conduite d'audit	Mme CACAVELLI / Mme BRUSCHI
IFCS	V-L'usager et les structures de soins	5	02:00	Droit des patients	M. GERMANI

IFCS	V-L'usager et les structures de soins	5	01:00	Droit des patients et rôle du CDS	Mme PELLEGRINETTI
IFCS	VI- La gestion économique et financière	1	02:00	Financements des Etablissements de santé Comptabilité hospitalière et outils de gestion	A définir
Univ	VI- La gestion économique et financière	1	06:00	Gestion économique et logistique hospitalière	M. SOLARI VINCENTI
Univ	VI- La gestion économique et financière	1	12:00	Analyse des coûts	Mme IGLESIAS GERONNE
IFCS			08:00	EVALUATION MODULE 4	

MAQUETTE IFCS 2026-2027 MODULE 5
FONCTION DE FORMATION

LIEU	Intitulé	Comp.	Durée	Intitulé	Intervenant
IFCS	I-Cadre législatif et règlementaire de la formation	1	16:00	Evolution de la formation vers l'entreprise apprenante	M. BOUTTE
IFCS	II-La pédagogie	1	04:00	Foction de formation: L'apprentissage avec les neurosciences	Mme LOLLI
IFCS	II-La pédagogie	1	03:00	Fonction de Formation : Apprendre à apprendre avec l'IA	Mme LOLLI
IFCS	II-La pédagogie	3	22:00	Fonction de Formation: Action de formation devant public AS/AP	Mme LOLLI
IFCS	II-La pédagogie	8	04:00	Prise de parole en public	Mme LOLLI
IFCS	II-La pédagogie	1	06:00	Fonction de Formation : les grandes théories de l'apprentissage	Mme LOLLI
IFCS	II-La pédagogie	7	06:00	Recherche clinique	Mme GIANNESINI
IFCS	II-La pédagogie	5	02:00	Psychologie clinique	M. MEREAU
IFCS	II-La pédagogie	5	16:00	Fonction de Formation: L'EVALUATION	M. ABEZA
IFCS	II-La pédagogie	1	03:30	Conférence "Acculturation à l'IA"	
IFCS	II-La pédagogie	5	03:00	Préparation table ronde éthique	
IFCS	II-La pédagogie	4	06:00	Les différents entretiens: Présentation et jeux de rôle	Mes LOLLI et COLOMBANI
IFCS	II-La pédagogie	8	03:00	Initiation à la synthese journalistique	M. USCIATI
IFCS	II-La pédagogie	4	07:00	Gestion du stress et des émotions	Mme QUESNEL
IFCS	II-La pédagogie	8	07:00	Atelier soutenance orale	M. BOUTTE
IFCS	II-La pédagogie	1	08:00	E-learning "L'art de prompter les IA"	
IFCS	III-Les dispositifs de formation	1	12:00	Fonction de Formation : les grands principes de l'apprentissage	Mme GIANNESINI
IFCS	III-Les dispositifs de formation	4	01:00	Fonction de formation : Présentation ANFH	M. CARON
IFCS	III-Les dispositifs de formation	2	02:00	Fonction de Formation : Contenu et référentiel de formation	Mme GIANNESINI
IFCS	III-Les dispositifs de formation	3	06:00	Fonction de Formation : Construire un dispositif de formation	Mme GIANNESINI
IFCS	III-Les dispositifs de formation	4	06:00	MOOC ANAP Gestion du temps et des activités	

IFCS	IV-L'organisation et l'évaluation des systèmes pédagogiques	6	11:00	Fonction de Formation : Référentiel QUALIOPI	Mme BENEDETTI
IFCS	V- L'étudiant et la formation	4	03:00	Présentation de la formation	Mme LOLLI
IFCS	V- L'étudiant et la formation	4	01:00	Election des délégués	
IFCS	V- L'étudiant et la formation	4	02:00	Hypnose conversationnelle à l'usage des cadres de santé	Mme OLIVI
IFCS	V- L'étudiant et la formation	2	03:00	Démarche éducative en ETP	Mme LOLLI
IFCS	V- L'étudiant et la formation	2	07:00	Le tutorat	Mme LOLLI
IFCS	VI- La gestion de la formation	2	04:00	Accueil des étudiants	Mme LOLLI
Univ	VI- La gestion de la formation		09:00	RENTREE IAE	

MAQUETTE IFCS 2026-2027 MODULE 6
APPROFONDISSEMENT MODULE 4 FONCTION D'ENCADREMENT

LIEU	Intitulé	Comp.	Durée	Intitulé	Intervenant
IFCS	Approfondissement Fonction d'encadrement	7	09:00	Travaux de recherche mémoire post-régulation	
IFCS		7	04:00	Analyse de mémoire en groupe	
IFCS		7	14:00	Accompagnement mémoire	M. BOUTTE
IFCS		3	04:00	VSS	Mme QUESNEL
IFCS		1	04:00	Numérique en santé	Mme PADOVANI
IFCS		3	04:00	Ethique et déontologie cas concret posture cadre de santé	Mme QUESNEL
IFCS		8	07:00	Dispositif PASQUAL	Mme POLIZZI MARCELLESI
IFCS		4	12:30	Conduite du changement	Mme LOLLI
Univ		8	12:00	Marketing et promotion institutionnelle	M. RICCI
IFCS		3	04:00	Management en intergénérationnel	Mme QUESNEL
Univ		4	17:00	Leadership agile et collaboratif	M. GROSJEAN
Univ		3	12:00	Gestion de crise	Mme MARCHESCHI
Univ		4	06:00	SEMINAIRE	M. GUILLARD
Univ		4	08:00	SEMINAIRE Egalité	Intervenants Univ
IFCS		4	03:00	ENEAGRAM simplifié en entreprise	Mme QUESNEL
IFCS		1	04:00	Accompagnement à la prise de poste	Mme QUESNEL
IFCS		4	03:00	Rapport de garde / Fiche de poste / Entretien annuel	A définir
IFCS		4	03:00	Gestion des RH par la communication	A définir
		4	04:00	Le rapport circonstancié	Mme COLOMBANI
IFCS		4	02:00	Psychologie interculturelle	M. MEREAU
IFCS		8	06:00	Atelier simulation : Les entretiens	Mme PLANTECOSTE
Univ		**8**	08:00	EVALUATION M3 et M6 Soutenance orale MÉMOIRE	
IFCS		4	07:00	Projet de cohésion d'équipe	
IFCS		8	07:00	Création support d'accueil Prochaine Promotion	